



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances  
et l'économie des transports****Groupe d'experts de l'évaluation des effets des changements climatiques  
sur les transports intérieurs et de l'adaptation à ces changements****Vingt-cinquième session**

Genève, 30 et 31 octobre 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-cinquième  
session\***Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 30 octobre 2023 à 10 heures,  
dans la salle IX**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Initiatives relatives à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et à l'adaptation à ces changements.
3. Changements climatiques et données sur les équipements de transport.
4. Projets nationaux et infranationaux en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport.
5. Base de données sur les mesures d'adaptation.
6. Directives pour la prise en compte des changements climatiques dans les processus de planification et les processus opérationnels.

---

\* Pour des raisons d'économie, les représentantes et représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE ([www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html](http://www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html)). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique ([maria.mostovets@un.org](mailto:maria.mostovets@un.org)).

Les représentantes et représentants (y compris ceux munis d'un badge d'accès de longue durée) sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/event/1002233>. S'ils ne possèdent pas de badge d'accès de longue durée, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat de la CEE par téléphone (poste 75975). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse [www.unece.org/meetings/practical.html](http://www.unece.org/meetings/practical.html).



7. Questions diverses.
8. Date et lieu de la prochaine session.
9. Résumé des principales décisions prises.

## **II. Annotations**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Groupe d'experts de l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et de l'adaptation à ces changements (ci-après, le Groupe d'experts) est invité à adopter l'ordre du jour, qui figure dans le document ECE/TRANS/WP.5/GE.3/49.

#### **Document(s)**

ECE/TRANS/WP.5/GE.3/49

### **2. Initiatives relatives à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et à l'adaptation à ces changements**

Le Groupe d'experts devrait poursuivre sa réflexion sur les initiatives relatives à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et à l'adaptation à ces changements afin de déterminer si de nouveaux outils, approches ou méthodes sont en cours d'élaboration et pourraient être incorporés dans ses activités.

À cet égard, l'Union internationale des chemins de fer (UIC) souhaitera peut-être informer le Groupe d'experts des faits nouveaux survenus dans le cadre du projet ReRa-Rain, qui porte sur la résilience des chemins de fer face aux changements climatiques et, en particulier, aux fortes pluies.

L'Association mondiale pour les infrastructures de transport maritimes et fluviales (AIPCN) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) voudront sans doute rendre compte des éventuels progrès réalisés dans le cadre de leurs travaux sur l'adaptation des transports aux changements climatiques.

L'Université de l'Égée pourrait communiquer, s'il y a lieu, des informations actualisées sur les nouveaux travaux de recherche menés concernant les effets des changements climatiques sur les transports intérieurs.

Le Groupe d'experts devrait également réfléchir à la possibilité d'utiliser les niveaux de réchauffement planétaire dans son analyse des effets des changements climatiques sur les transports. Pour faciliter cet examen, il faudra présenter, dans la mesure du possible, les bonnes pratiques en matière d'application des niveaux de réchauffement planétaire à l'échelle régionale.

Comme suite au débat qu'il a tenu à sa dernière session concernant le plan annoté du rapport final, le Groupe d'experts devrait ensuite examiner les plans des chapitres portant sur : a) les politiques et la législation ; b) les méthodes d'évaluation des risques climatiques ; et c) l'adaptation efficace, proposés respectivement par la CNUCED, Climate Sense et l'AIPCN.

On trouvera ces plans dans le document informel WP.5/GE.3 (2023) n° 5, où figure également le plan annoté mis à jour sur la base des modifications apportées à la vingt-quatrième session aux fins de l'élaboration du rapport final complet.

Le Groupe d'experts pourra par la suite établir le calendrier de cette élaboration en se fondant sur le plan convenu.

#### **Document(s)**

Document informel WP.5/GE.3 (2023) n° 5

### 3. Changements climatiques et données sur les équipements de transport

Le Groupe d'experts a décidé de commencer à établir des projections cartographiques faisant apparaître les changements futurs en fonction des indicateurs ci-après, selon les mêmes méthodes que celles décrites dans le document ECE/TRANS/283 :

- Températures élevées : nombre annuel de jours où la température maximale est supérieure à 25, 32 et 43 °C ;
- Fortes précipitations : nombre annuel de jours où les précipitations quotidiennes sont supérieures à 50, 100 et 150 mm et nombre annuel de jours où les précipitations sur trois jours sont supérieures à 50, 100 et 150 mm ;
- Rafales de vent : nombre annuel de jours où des rafales de vent dépassant 17m/s ont été enregistrées.

M<sup>me</sup> M. Tomasziewicz (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) et le secrétariat présenteront des cartes élaborées à partir des projections.

Le Groupe d'experts sera invité à analyser ces cartes, notamment la manière dont les seuils des phénomènes météorologiques changent en raison du dérèglement climatique, et à déterminer s'il envisage de poursuivre ses débats concernant l'élaboration d'un guide ou d'une note sur la manière dont l'évolution des seuils influence les normes et politiques relatives à la construction d'infrastructures.

Le Groupe d'experts devrait ensuite, conformément à la demande qu'il a formulée à sa dernière session, examiner les propositions de l'Université de Birmingham portant sur : a) l'applicabilité du modèle de données concernant les retards dus au vent, tel qu'élaboré au Royaume-Uni ; et b) la liste des effets du vent.

#### Document(s)

ECE/TRANS/283

### 4. Projets nationaux et infranationaux en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport

Les experts sont invités à faire état des projets nationaux ou infranationaux menés à terme, en cours ou planifiés en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport.

### 5. Base de données sur les mesures d'adaptation

En conclusion des débats de la dernière session, le Groupe d'experts a fait savoir qu'il trouverait intéressant que les études de cas rassemblées dans le rapport de 2022 de l'Association mondiale de la route (AIPCR) soient examinées sous l'angle du retour sur investissement de l'adaptation, l'objectif étant de trouver des exemples concrets d'un tel retour. Dans ce contexte, l'AIPCR voudra sans doute indiquer au Groupe d'experts si un examen aura été mené et, le cas échéant, lui en communiquer les résultats.

L'AIPCR souhaitera peut-être aussi indiquer si des informations sur les erreurs d'adaptation ont été collectées et s'il a été procédé à une évaluation.

Le Groupe d'experts devrait ensuite examiner et éventuellement approuver les orientations actualisées sur les parcours d'adaptation dans le secteur des transports, sur la base des observations formulées à la dernière session et soumises par écrit. On trouvera des informations générales sur ces orientations dans le document ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2023/1, et les orientations elles-mêmes dans le document ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2023/2.

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être, dans un deuxième temps, réfléchir aux moyens d'appliquer les orientations à des études de cas relatives à un équipement de transport donné. À cette fin, les experts sont invités à sonder, avant la session, l'intérêt que les gestionnaires d'infrastructures de transport de leur pays portent à l'application de ces orientations.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2023/1 et ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2023/2

## **6. Directives pour la prise en compte des changements climatiques dans les processus de planification et les processus opérationnels**

Le Groupe d'experts encourage l'organisation d'ateliers visant à montrer l'importance de l'adaptation des systèmes de transport aux changements climatiques. Ces ateliers devraient permettre de recueillir des informations sur les besoins des professionnels du transport, l'objectif étant de leur donner si nécessaire des conseils pour les aider à prendre en compte l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et le fonctionnement des transports.

À cet égard, la France et le secrétariat rendront compte au Groupe d'experts de la conférence pour la région méditerranéenne qui s'est tenue à Marseille les 15 et 16 mai 2023.

L'AIPCR et le secrétariat rendront également compte de la séance de prospective relative aux tests de résistance servant d'outils d'évaluation de la résilience des infrastructures routières face aux risques liés aux changements climatiques, qui se sera tenu lors du XXVII<sup>e</sup> Congrès mondial de la route de l'AIPCR, prévu à Prague le 6 octobre 2023.

Le Groupe d'experts sera invité à approuver le protocole de test de résilience des systèmes de transport face aux risques liés aux changements climatiques, dont la version actualisée sur la base des observations formulées à la dernière session et de celles soumises par écrit figure dans le document ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2023/3.

Le Groupe d'experts pourra également étudier les moyens d'appliquer le protocole pour tester la résilience de certaines infrastructures de transport et élaborer des études de cas qui décriraient le test et ses résultats. À cette fin, les experts sont invités à sonder l'intérêt que les gestionnaires d'infrastructures de transport de leur pays portent à la réalisation de ces tests.

Le Groupe d'experts devrait ensuite examiner l'état d'avancement de l'élaboration d'un guide pour l'évaluation de la criticité des équipements de transport sur la base du plan arrêté à la dernière session. Le projet de guide figure dans le document informel WP.5/GE.3 (2023) n° 6.

Le secrétariat informera le Groupe d'experts de l'analyse initiale des données recueillies dans le cadre des enquêtes relatives aux effets des phénomènes climatiques et météorologiques sur les infrastructures de transport (routier et ferroviaire) ; laquelle figure dans le document informel WP.5/GE.3 (2023) n° 7. Sur la base de ce document, le Groupe d'experts souhaitera peut-être réfléchir aux moyens d'utiliser les informations ainsi réunies pour élaborer un guide ou un autre support sur la manière d'enregistrer systématiquement les coûts et d'améliorer les données disponibles afin de les relier à la source/à la cause de sorte que les coûts normaux puissent être distingués des coûts extraordinaires.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2023/3

et documents informels WP.5/GE.3 (2023) n° 6 et WP.5/GE.3 (2023) n° 7

## **7. Questions diverses**

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour, aucun sujet n'a été évoqué au titre de ce point.

## **8. Date et lieu de la prochaine session**

Le secrétariat informera le Groupe d'experts de la date et du lieu de la vingt-sixième session.

## **9. Résumé des principales décisions prises**

Conformément à la pratique établie, la Présidente récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le(la) Secrétaire établira, en coopération avec la Présidente et les Vice-Présidents, le rapport final de la session.

---